

CP 50 du 10 avril 2012

## **Derniers avatars de la criminologie : quand idéologie et mépris riment avec gabegie**

Le Sgen-CFDT a déjà protesté contre la création *ex nihilo* d'une section de criminologie au CNU au profit de quelques membres autoproclamés spécialistes, dont Alain Bauer qui a été nommé par le gouvernement professeur au CNAM (conservatoire national des arts et métiers).

Mais ce n'est pas la fin de l'histoire.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de créer, en criminologie, au sein du CNAM, deux postes de professeurs des universités, deux postes de maître de conférences et un poste d'ingénieur d'études, sans que cette décision ne soit motivée ni pédagogiquement, ni scientifiquement. Les personnels recrutés seraient affectés à un « Pôle national de criminologie dans l'école MS (Management et Société) ». Ces postes et ce pôle ont été imposés au CNAM qui devra mettre à leur disposition les locaux nécessaires.

Cette décision a été prise sans aucune consultation des instances qui, au sein du CNAM, délibèrent et définissent le projet scientifique de l'établissement. L'attribution de 768 heures d'enseignement de « criminologie » au CNAM est d'autant plus étonnante que la formation actuellement dispensée en criminologie se limite à 16 auditeurs et 31h30 d'enseignement.

La décision ministérielle apparaît tout à fait contraire aux préconisations développées dans le tout récent rapport de Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche intitulé « *La situation du Conservatoire national des arts et métiers au regard de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités* », remis à Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, la note de synthèse du rapport met en évidence que « *L'examen de l'offre de formation de l'établissement donne l'impression que le catalogue, extrêmement fourni, est davantage construit sur une logique de l'offre que sur celle de la demande, reflétant ainsi plus les compétences individuelles des enseignants qu'un effort pour prendre en compte le point de vue de l'apprenant.* » (p. 27)

Il semble que le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche n'ait pas lu ce rapport, ou alors qu'il ne tienne aucun compte de l'avis de son inspection générale.

# DOSSIER de presse



De la création d'une section du CNU à ces postes imposés au CNAM, c'est le même projet qui est mis en œuvre : soumettre les institutions académiques aux caprices du pouvoir pour piloter politiquement une orientation et un courant en matière de criminologie, en dehors de toute confrontation avec le monde académique. Il s'agit en outre d'un singulier usage des deniers publics, qui contraste avec la politique de rigueur affichée et mise en œuvre aux dépens de nombreux emplois utiles dans la fonction publique. Voilà une décision dont le coût s'élève a *minima* à environ 300 000€, sans parler des frais annexes (locaux etc.).

Le SGEN-CFDT refuse l'instrumentalisation du Conservatoire au service d'une démarche politique et non scientifique. Il demande que l'affectation de ressources publiques soit décidée en fonction des besoins et des priorités pédagogiques et scientifiques de l'enseignement supérieur.

**Contact presse** : Edith Meaume, attachée de presse : 01 56 41 51 02 [atdepresse@sgen.cfdt.fr](mailto:atdepresse@sgen.cfdt.fr)